



RCS : BOBIGNY

Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

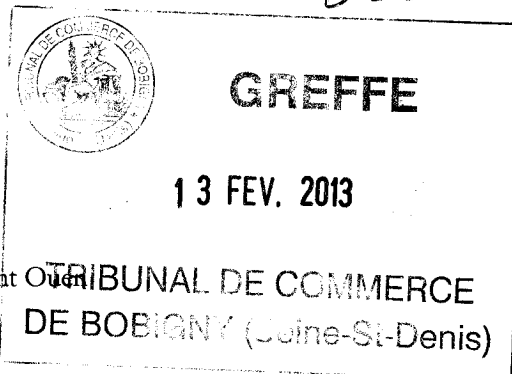
Numéro de gestion : 2004 B 06130

Numéro SIREN : 479 906 596

Nom ou dénomination : 3C FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2013 sous le numéro de dépôt 3338

3338



3C FINANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 100.000 euros
Siège social : 4 rue Gambetta – 93400 Saint Ouen
RCS Bobigny 479 906 596

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 22 JANVIER 2013**

EXTRAIT

L'an deux mille douze,
Le 22 Janvier 2013, à 14 heures,

Le Conseil de Surveillance de la société 3C FINANCE s'est réuni au 11, Boulevard Sébastopol, Paris 1^{er}, sur la convocation de son Président, M. Thierry TOMASOV, par lettre en date du 14 janvier 2013.

Sont présents :

M. Thierry TOMASOV
Monsieur Jean-Marc PELTON

Président du Conseil de Surveillance
Membre du Conseil de Surveillance

Assistent également à la séance :

M. Philippe BONNEAUD
M. Jacques MOULINEC

Président du Directoire
Membre du Directoire
Directeur des activités BPO et IT Services

M. Pierre-Yves ROMAIN

Secrétaire Général du Groupe Petites Affiches
Secrétaire du Conseil

Constatant que l'intégralité des membres du Conseil est présent et que le quorum est atteint, le Président déclare la séance ouverte.

.../...

2. Composition du Conseil de Surveillance

Le Président informe le Conseil que conformément à ce qu'il avait déclaré lors de la dernière réunion, Monsieur François BARBIER, Représentant Permanent de la société 21 Centrale Partners, membre du Conseil de Surveillance, a confirmé par lettre au Président en date du 20 décembre 2012 la décision de cette société de démissionner de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance avec effet à l'issue de la séance du Conseil du 14 décembre dernier.

.../...

Le Conseil de Surveillance prend acte de cette décision.

u

Par ailleurs, le Président informe le Conseil que Monsieur Bruno GUÉNIN, membre du Conseil de Surveillance, lui a transmis par lettre en date du 18 décembre dernier sa décision de démissionner de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance avec effet au 18 décembre 2012.

Le Conseil de Surveillance prend acte de cette décision.

Le Conseil de Surveillance est donc composé à la date de ce jour de Monsieur Thierry TOMASOV et de Monsieur Jean-Marc PELTON.

.../...

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, un Administrateur et le Secrétaire.

Un Membre du conseil

Le Président

Monsieur Jean-Marc PELTON

Monsieur Thierry TOMASOV

Le Secrétaire

Monsieur Pierre-Yves ROMAIN

Certifié Conforme
